

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2016-23(RAJ)

Date de convocation : 1^{er} juin 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 14 juin le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Evelyne FAURE (suppléante de Monsieur AUBERT), Isabelle MORINEAUD, Alberte VALLEE (suppléante de Monsieur LAURENS).

Messieurs Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET (suppléant de Monsieur ARNAUD), Marcel CHAIX (suppléant de Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI (jusqu'à 15 h 00), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Jean ARNAUD (suppléé par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT (suppléé par Madame FAURE), Jean-Claude CASTEL (jusqu'à 15 h 00), André LAURENS (suppléé par Madame VALLEE), Patrick MARTELLINI (suppléé par Monsieur CHAIX), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 22 avril 2016

Le Président FIAERT expose :

Le compte-rendu de la réunion du CASDIS du 22 avril 2016 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS

Claude FIAERT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES RENDUS

REUNION DU 22 AVRIL 2016

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU 22 AVRIL 2016 – 14 HEURES 30**

ORDRE DU JOUR

- Rapport n°1 Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 2 février 2016
- Rapport n°2 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Rapport n°3 Titres déjeuners – ristourne annuelle légale
- Rapport n°4 Changement de filière d'un personnel – modification du tableau des effectifs
- Rapport n°5 Subvention exceptionnelle à l'Union Départementale dans le cadre de l'accueil de pupilles de l'Oeuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France
- Rapport n°6 Convention relative au renforcement de l'organisation opérationnelle sur le lac de Sainte Croix du Verdort au bénéfice de la commune de Moustiers Sainte Marie
- Rapport n°7 Complément d'effectifs de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au bénéfice de certains CIS et modifications partielles de prise en charge de leur indemnisation

COMPTERENDU

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Geneviève PRIMITERRA (suppléante de Madame GRANET)

Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Jean-Claude CASTEL, Marcel CHAIX (suppléant de Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Robert GAY, Daniel JUGY (suppléant de Monsieur LOGIER), André LAURENS, Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours,

Le Lieutenant Eric GUEUGNON, représentant les SPP officiers, suppléant du Lieutenant REKIA,

Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV officiers,

L'Adjudant Thomas BRUNET, représentant les SPV non-officiers.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à Madame BALASSE), Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN.

Monsieur le Préfet,

Madame DUVAL, directeur des services du cabinet de la Préfecture,

Le Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical,

Le Lieutenant Toufik REKIA, représentant les SPP officiers,

Le Sergent Ludovic GEFFROY, représentant les SPP non officiers,

L'Adjudant Thomas BRUNET, représentant les SPV non officiers,

Le Capitaine Arnaud VALLOIS, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Madame RENAUX, payeuse départementale,

Monsieur CELESTIN, Directeur des finances et des affaires juridiques, représentant le Directeur Général des Services du Conseil Départemental.

Le Président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président. Elle procède à l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 2 février 2016

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°: Election des membres de la commission d'appel d'offres

Le Président FIAERT présente ce rapport. Le renouvellement des membres de la CAO résulte des nouvelles dispositions du CGCT, applicables au 1^{er} avril 2016.

Se présente pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres la liste suivante :

Membres titulaires :

- Delphine BAGARRY
- Bernard DIGUET
- Serge SARDELLA
- Sophie BALASSE
- Serge PRATO

Membres suppléants :

- Jacques LARTIGUE
- André LAURENS
- Clotilde BERKI
- Khaled BENFERHAT
- Roland AUBERT

Le vote à main levée a été demandé. La liste susvisée ayant obtenue la majorité absolue est élue pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du SDIS.

Rapport n°3 : Titres déjeuners – ristourne annuelle légale

Le Vice-Président DIGUET présente ce rapport.

Monsieur GAY souhaite connaître le montant de la recette attendue.

Le Lieutenant-Colonel CARRET indique que le montant n'est pas connu à ce jour car il dépend du nombre de titre déjeuners perdus, volés ou non utilisés sur un exercice, au niveau national. Il précise que ce mécanisme devrait disparaître, les titres déjeuners papier étant progressivement remplacés par un système de carte à puce.

Le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : changement de filière d'un personnel – modification du tableau des effectifs

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Subvention exceptionnelle à l'Union Départementale dans le cadre de l'accueil de pupilles de l'Oeuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.



Rapport n°6 : Convention relative au renforcement de l'organisation opérationnelle sur le lac de Sainte Croix du Verdon, au bénéfice de la commune de Moustiers Sainte Marie

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Il informe l'assemblée que le SDIS est sollicité par la mairie de Sainte-Croix de Verdon afin que la commune puisse bénéficier de personnels du SDIS qui effectueraient la surveillance de la plage communale et de la baignade.

Cette compétence de la commune peut être assurée par le SDIS par voie de convention, comme cela se fait aux SDIS 13, 83 ou 06.

Cette formule présente des avantages importants pour la commune en terme de contrainte de recrutement et d'organisation et un avantage financier, l'incidence du remboursement des indemnités horaires des SPV et des frais de gestion étant moindre que la masse salariale de surveillants de baignade classiques.

De plus la lisibilité pour la population est plus importante si ces missions sont effectuées par des sapeurs-pompiers. Cela permettrait au SDIS d'avoir une vitrine sur le secteur, de créer des vocations et de faciliter le recrutement de SPV.

Le Président propose à l'assemblée de lui donner un accord de principe pour qu'il contacte le maire de Sainte Croix du Verdon afin d'étudier ce dossier avant son passage en CASDIS.

Monsieur AUBERT précise que les surveillants de baignade sont souvent recrutés auprès de SPORT OBJECTIF PLUS, toutefois il ne sait pas s'il y a des SPV parmi ces personnels.

Monsieur DIGUET souligne qu'effectivement le coût est plus élevé lorsque les collectivités recrutent leur titulaires du BNSSA auprès de cette structure.

Monsieur AUBERT rappelle que ces personnes disposent d'une technicité et d'une expertise reconnue, ce qui peut justifier l'impact financier.

Monsieur DIGUET attire l'attention des élus sur le caractère de certains animateurs sportifs qui évoluent dans un monde « particulier » et ont souvent tendance à faire de la surenchère.

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Le Président précise que les personnels recrutés seront, dans la mesure du possible, des SPV titulaires du BNSSA ou qualification réglementaire équivalente pour assurer ces missions.

Monsieur ARNAUD demande s'il s'agit d'un poste de secours basé à Sainte Croix du Verdon pour assurer la surveillance d'une partie du littoral du lac.

Le Lieutenant-Colonel CARRET précise qu'il s'agit seulement de la surveillance de la plage communale. Pour Moustiers Sainte Marie la surveillance concerne uniquement le plan d'eau et non la plage.

Au terme de cette discussion le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

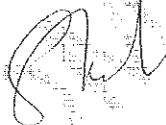
Rapport n°7 : Complément d'effectifs de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers au bénéfice de certains CIS et modifications partielles de prise en charge de leur indemnisation

Le Président FIAERT présente ce rapport.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 15 heures 30. Il rappelle que le cocktail de départ du Colonel CLAVAUD aura lieu le 17 juin prochain.

La secrétaire de séance



Sophie BALASSE

Le président du CASDIS



Claude FIAERT

